



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 16 octobre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE Géothermie Eckbolsheim - avis favorable du CODERST*

Dans le cadre du permis exclusif de recherche de STRASBOURG, la société Fonroche a déposé en juillet 2014 à la préfecture du Bas-Rhin, une demande d'autorisation d'ouverture de travaux pour réaliser quatre forages ainsi que des tests de production afin d'évaluer les caractéristiques de la ressource géothermique haute température.

Afin de s'assurer que les opérations prévues par l'exploitant étaient à même de garantir la maîtrise des risques pour l'environnement, l'État a fait procéder à une tierce-expertise du dossier par des experts miniers indépendants. La société Fonroche a complété son dossier, afin de prendre en compte les demandes résultant de cette expertise.

Conformément à la procédure réglementaire, après déclaration de recevabilité et avis de l'Autorité environnementale, le dossier a été soumis à enquête publique du 15 avril au 18 mai 2015. Au cours de l'enquête, 86 contributions ont été enregistrées.

Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable, au regard notamment de la proximité du projet avec celui porté par Electricité de Strasbourg à Mittelhausbergen ainsi que des inquiétudes exprimées quant aux modalités de réparation de dommages éventuels du fait des travaux. De même, la mairie d'Eckbolsheim a émis dans ce cadre un avis défavorable, formulant des réserves, qui depuis ont donné lieu à des échanges avec la société Fonroche et l'Eurométropole.

Le dossier a été examiné par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) le 23 septembre. Après avoir constaté que les dispositions prévues par le code minier avaient été prises en compte par la société Fonroche et que le projet de Mittelhausbergen avait été abandonné, levant ainsi la principale réserve émise par le commissaire enquêteur, le CODERST a émis un **avis favorable à la majorité de ses membres**.

Dans ces conditions et sur la base de cet avis, le Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-Rhin a décidé d'**autoriser le projet**, en imposant à l'exploitant les obligations techniques de nature à maîtriser les risques liés à cette activité. Il est prévu en particulier, afin de prévenir le risque de micro-sismicité, de limiter et contrôler en permanence la pression d'injection des fluides. Un réseau de surveillance sera installé et les travaux seront arrêtés sans délais dès l'apparition d'éventuelles difficultés. Des contrôles seront effectués à toutes les étapes du forage, avant de poursuivre les opérations. Le chantier fera par ailleurs l'objet de contrôles réguliers de la police des mines.

Pour assurer l'information du public sur les travaux et répondre aux demandes exprimées et relayées par le conseil municipal d'Eckbolsheim, une commission de suivi, associant services de l'Etat, élus d'Eckbolsheim et de l'Eurométropole, associations et exploitant sera créée par le préfet pour assurer l'information du public en temps réel sur les étapes d'avancement des opérations. Cette commission de suivi sera mise en place avant le démarrage des travaux. Enfin, les rapports d'inspection de la police de mines ainsi que les relevés en continu de la progression des forages seront publiés sur Internet et rendus ainsi accessibles à tous.

* Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques